



République Française  
-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE CRUSEILLES**  
-----

**LE 19 FEVRIER 2019**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 13 février 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de Jean-Michel COMBET, Président

**Etaient présents ou représentés :**

**Commune d'Allonzier la Caille**

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS, M. Michel de REYDET

**Commune d'Andilly**

M. Vincent HUMBERT

**Commune de Cercier**

M. Jean-Michel COMBET

**Commune de Cernex**

M. Vincent TISSOT, M. Jérôme WAHL

**Commune de Copponex**

Mme Catherine BEYHURST

**Commune de Cruseilles**

M. Daniel BOUCHET, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Emilie MIGUET *procuration*, Mme Catherine CHALLANDE, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ *procuration*, M. Christian BUNZ, M. Louis-Jean REVILLARD

**Commune de Cuvat**

M. Dominique BATONNET, Mme Marcellé BUFFARD

**Commune du Sappey**

Mme Laura VIRET

**Commune de Saint Blaise**

M. André VESIN

**Commune de Menthonnex en Bornes**

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

**Commune de Villy le Bouveret**

M. Jean-Marc BOUCHET

**Commune de Villy le Pelloux**

Mme Charlotte BOETTNER

**Commune de Vovray en Bornes**

M. Xavier BRAND

**Quorum :** nombre total de délégués en exercice 29 ; présents ou représentés : 27 Absents : 2

**Secrétaire de séance :** M. Daniel BOUCHET

**Date d'affichage :** 21 FEV. 2019

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE**

## AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Président indique que le Conseil Départemental de Haute-Savoie et l'Etat, conformément à l'article 1-III alinéa 2 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, se sont engagés dans la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie publié le 20 janvier 2012.

Cette révision a été conduite en 4 principaux temps :

- 1- Le bilan du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2018,
- 2- L'évaluation des besoins pour la période 2019-2024,
- 3- Les premières propositions de révision du schéma, discutées à l'échelle départementale et à l'échelle de chacun des arrondissements,
- 4- L'écriture du projet de schéma départemental révisé.

A la lumière des besoins dans le département en matière d'accueil, d'habitat, de scolarisation et d'action sociale, le projet de schéma propose des réponses en termes d'aires d'accueil, d'aires de grands passage, d'habitat adapté ou terrain familial locatif, d'actions à caractère social ou économique destinées aux gens du voyage et enfin de gouvernance.

Monsieur le Président indique que les présidents des EPCI dotés de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage sont consultés jusqu'au 28 février 2019. Cette consultation sera suivie d'une phase d'examen des observations pour modifications éventuelles du projet de schéma.

Il précise que la commission départementale consultative des gens du voyage se réunira mi-mars avant l'approbation du nouveau schéma par l'Etat et le Conseil Départemental. Une fois approuvé et publié, ce nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage constituera le cadre de référence et d'action pour la période 2019-2024.

Monsieur le Président expose que le projet de schéma distingue :

- L'habitat des gens du voyage en terrains familiaux locatifs ou en habitat adapté
- Les aires permanentes d'accueil
- Les aires de grand passage

Pour ce qui concerne le Pays de Cruseilles, le projet de schéma prévoit :

- 1) L'obligation de réalisation de 8 places de terrains familiaux locatifs (TFL) à échéance du 01/01/2020, étant précisé que le nombre de ménages à sédentariser pour la durée du schéma est évalué à 4 compte tenu du nombre de demandes de sédentarisation de ménages, de 5 en avril 2018. Cette obligation est identique à celle figurant dans le précédent schéma départemental.
- 2) Sur le secteur d'intervention du SIGETA\*, la localisation d'une aire d'une capacité de 150 places (3 ha) avec une échéance de mise en service au 01/05/2021.

(\*) Le territoire du SIGETA comprend la CA Annemasse-les Voirons, les CC Arve et Salève, Genevois, Usses et Rhône et Pays de Cruseilles.

Envoyé en préfecture le 21/02/2019

Reçu en préfecture le 21/02/2019

Affiché le 21 FEV 2019

ID : 074-247400112-20190219-D\_2019\_19-DE

2019-19 AG / AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Il est précisé que dans l'attente de la réalisation de ces aires permanentes, le principe des aires tournantes figurant dans le précédent schéma est maintenu selon les modalités de rotation définies dans celui-ci, qui prévoient que la CCPC accueille les grands passages en 2020. Le principe de rotation a donné lieu à divers inconvénients décrits dans le projet de schéma 2019-2024 ce qui a conduit à adapter et pérenniser l'offre en aires de grand passage.

Monsieur le Président explique qu'une aire de grand passage permet généralement l'accueil de 50 à 200 caravanes, dans un but d'accueil de gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels. La période d'ouverture de ces aires est fixée du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre de chaque année.

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer pour avis sur le projet de schéma présenté.

**Le Conseil Communautaire**  
**de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,**  
**entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **EMET** un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 qui lui est soumis

Acte certifié exécutoire le : 21 FEV. 2019

Le Président

Jean-Michel COMBET

